



## Dépôt de garantie et location meublée

Par **Kinnison**, le **06/09/2024** à **13:27**

Bonjour,

j'aurais besoin de vos avis concernant mon état des lieux de sortie.  
en effet, lors de celui ci, l'agence ainsi que la propriétaire présente m'ont indiqué qu'il y aurait des frais de ménage appliqué de plus de 700€, alors que sol, électroménager, murs étaient en parfait état. Donc ces 700€ sont pour un nettoyage des menuiseries, des plinthes, placards cuisinés.

j'ai repeint un mur, mais la qualité de ma peinture ne lui convient pas et souhaite refaire passer un artisan.

Par ailleurs, des matelas neufs nous avaient été fournis, après 2 ans il y a des taches présentes malgré le fait que nous l'ayons shampoiné, mais l'autre face est absolument neuve. Peut-elle nous faire payer un nouveau matelas entièrement (800€ selon elle) ?

le tout dépasse le montant du dépôt de garantie (1300€), peut-elle nous faire payer plus que cela (ce qui me semble déjà aberrant comme montant)

merci pour votre réponse

Par **Pierrepauljean**, le **06/09/2024** à **19:06**

bonjour

pouvez-vous nous dire ce qui est indiqué exactement sur l'EDL de sortie ?

l'avez-vous signé ?

Par **Kinnison2**, le **07/09/2024** à **23:14**

Bonjour, oui je l'ai signé.

Il est indiqué dans les réserves que :

RÉSERVES: Ménage insuffisant, ménage à effectuer ( menuiseries, sols , plinthes' placards cuisinés interrupteurs( scotch collé ), mobilier , etc etc ) à la charge du locataire Lampe

détériorée à remplacer 4 oreillers à remplacer à la charge du locataire Un mur salon à repeindre ( démarcation et nombreuses traces ) à la charge du locataire Un matelas 90 cm avec grosse trace de sang ( nettoyage ou remplacement à la charge du locataire) Un matelas 160 taché également ( nettoyage à la charge du locataire ou remplacement si nécessaire )